

Thème 3 – Accompagner la prise de décision

Chapitre 12 – L'affectation du résultat

Synthèse

1. L'affectation du résultat

Résultat net exercice N – RAN débiteur exercices précédents – Réserve légale (2) – Réserve statutaire (3) + RAN créditeur exercices précédents (4)	←	OU
Bénéfice distribuable – Réserves facultatives (5) – Dividendes (6) – RAN (7)	←	
0		

Le résultat peut être affecté en réserves et/ou faire l'objet d'une distribution de dividendes :

- (1) - RAN = report à nouveau débiteur : cf. bilan N-1.
- (2) L'article L. 232-10 du Code de commerce impose l'affectation en réserve légale d'un montant représentant 5 % du bénéfice à répartir de l'exercice. Le montant de la réserve légale est, d'autre part, limité à 10 % du capital social.**
- (3) À cette réserve légale vient s'ajouter une autre réserve obligatoire : la réserve statutaire. Son montant est prévu dans les statuts de l'entreprise.
- (4) + RAN = report à nouveau créditeur : cf. bilan N-1.
- (5) Les associés ont la volonté de stocker une partie des bénéfices au sein de l'entreprise (en plus, de la réserve légale et statutaire).
- (6) Versement des dividendes aux associés.
- (7) Si le bénéfice n'est pas totalement réparti, le reste (reliquat) doit être mis en RAN : report à nouveau créditeur.

2. Les impacts comptables et stratégiques de l'affectation de résultat

2.1. Les impacts sur le bilan

L'écriture comptable d'affectation du résultat est la suivante :

		31/12/N		
12		Résultat de l'exercice	Bénéfice N	
110		Report à nouveau N-1	RAN N-1	
	1061	Réserve légale		Dotation N
	1068	Autres réserves		Dotation N
	110	Report à nouveau N		Bénéfice non distribué
	457	Associés-dividendes à payer		Dividendes
		<i>Répartition du résultat exercice N</i>		

2.2. L'impact sur la stratégie globale de l'entreprise

Une affectation de résultat conduisant à une mise en réserves importantes permet d'augmenter la capacité d'autofinancement de l'entreprise. Cette dernière peut ainsi limiter son endettement auprès des banques pour financer ses investissements futurs.

Une affectation de résultat conduisant à une importante distribution de dividendes permet de garder la confiance des actionnaires, mais le niveau de trésorerie doit être suffisant.